

Consultation :

Engagement envers la

taille des classes

Février 2019

Introduction

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario (CSCSO), agent négociateur de 55 000 membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) à l'emploi des conseils scolaires ontariens, se réjouit de l'occasion qui lui a été donnée de participer à la consultation sur la taille des classes. Les membres du CSCSO-SCFP détiennent une vaste expérience dans le domaine de l'enseignement. Ils évoluent dans toutes les classifications relatives au personnel de soutien de l'ensemble de la province dont éducateurs de la petite enfance, aides-enseignants, instructeurs, personnel des bibliothèques, travailleurs auprès des enfants et des jeunes, autres professionnels et para-professionnels, personnel et commis de bureau, technologues en informatique, concierges, préposés à l'entretien et gens de métier. Nous appartenons au SCFP-Ontario, le plus grand syndicat de la province avec plus de 270 000 membres qui vivent et qui travaillent dans toutes les communautés ontariennes. L'expérience de notre effectif est au cœur de ce mémoire, de même que le besoin qu'ont tous les membres du SCFP de se doter d'un système d'éducation publique fort et durable.

Nous avons été ravis d'avoir été en mesure de faire valoir notre point de vue sur cette consultation lors d'une réunion qui se tenait avec le personnel ministériel le 15 février 2019. Le document ci-dessous vise à faire ressortir nos principaux points ainsi qu'à reprendre les commentaires que nous avons fournis lors de la rencontre.

Si l'objectif du ministère consiste à améliorer le rendement des élèves, il devrait alors axer les consultations sur les investissements systémiques plutôt que sur l'augmentation ou sur la suppression éventuelle des plafonds imposés concernant la taille des classes ou que sur la modification du modèle pédagogique pour la maternelle. Comme nous l'avons régulièrement noté dans nos mémoires sur les consultations ministérielles sur le financement de l'éducation, cela fait plus de vingt ans que ces sommes sont insuffisantes pour pourvoir aux besoins. Ce manque à gagner a entraîné une pénurie de personnel dans les établissements scolaires. De plus, les besoins en matière de réparation et de rénovation dans les écoles n'ont pas été satisfaits. Ce cumul de déficits au sein du système de l'éducation nuit à notre capacité à fournir un enseignement de haute qualité. Nous profitons de l'occasion pour référer le ministère à notre plus récente soumission sur le financement de l'éducation dans laquelle nous énonçons le besoin constant de fonds supplémentaires et d'augmentation des effectifs.

La taille des classes

Le document de consultation identifie des recherches ayant été effectuées sur la taille moyenne des classes des pays de l'OCDE. Nous y notons que le ratio élève/enseignant de l'Ontario compte parmi l'un des plus faibles. Les comparaisons fondées sur une seule variable sont trop simplistes et superficielles.

Plusieurs facteurs contribuent aux résultats scolaires, ce qui rend extrêmement difficile l'analyse comparative du rapport entre la taille des classes et le rendement académique. Par exemple, lors de l'analyse, il est important de prendre en compte non seulement le nombre d'élèves d'une classe, mais aussi leurs besoins spécifiques. Les juridictions qui excluent les étudiants ayant des besoins spéciaux des salles de classe ne sont pas comparables à l'Ontario, une province qui repose sur le principe de salles de classe intégrées.

Il ne convient pas non plus de faire des comparaisons entre les juridictions dotées de salles de classe intégrées¹ lorsque celles-ci offrent différents niveaux de soutien aux étudiants. La province de l'Ontario affiche une longue liste d'élèves en attente d'évaluation dont les besoins ne sont pas satisfaits. De plus, au cours des dernières années, la charge de travail des aides-enseignants (A.-E.) ne cesse de s'alourdir et le nombre moyen d'élèves pris en charge par chaque A.-E. est à la hausse.² Plutôt que de se concentrer sur la modification ou sur la suppression des plafonds de la taille des classes, l'Ontario devrait investir dans le but de soutenir davantage les élèves ayant des besoins spéciaux. Des investissements de ce genre augmenteraient les chances de réussite des étudiants nécessitant un soutien ainsi que le potentiel de ceux qui ne comptent pas directement sur le support d'un A.-E. pour optimiser leurs résultats.

Les comparaisons doivent également tenir compte des déterminants sociaux des résultats scolaires. Par exemple, des services de garde abordables et de grande qualité dès le plus jeune âge ont plusieurs répercussions positives sur le potentiel d'apprentissage. On constate de bons effets directs sur les élèves, effets que l'on doit aux soins dispensés par les travailleurs en garderie. Toutefois, un meilleur revenu familial présente également des avantages. En effet, des services de garde abordables ouvrent la voie à une plus grande participation des femmes au marché du travail et ont été identifiés comme l'un des principaux contributeurs à la réduction de l'écart salarial entre hommes et femmes. Au moment de comparer le rendement des élèves, il faut aussi faire cas des mérites économiques et sociaux positifs découlant des services de garde d'enfants abordables, en tant qu'exemple d'un déterminant social des résultats scolaires. Ne pas intégrer cette approche dans les comparaisons basées sur la taille des classes donnera lieu à des résultats non fiables et à de mauvaises décisions en matière de politiques publiques.

¹ Les salles de classe intégrées sont celles dans lesquelles les élèves ayant des besoins spéciaux (et ceux ayant plusieurs besoins spéciaux) font partie de classes inclusives.

² En 2018, le SCFP a mené une enquête auprès des aides-enseignants qu'il représente. Les répondants ont indiqué que 60 % des A.-E. soutiennent au moins cinq élèves ou plus. Soixante-seize pour cent des répondants ont déclaré que le nombre d'élèves qu'ils soutiennent a augmenté au cours des cinq dernières années. La moitié de ceux qui ont dit que leur charge de travail n'avait pas augmenté affirmaient soutenir cinq étudiants ou plus (c'est-à-dire que leur charge de travail était déjà élevée).

Les études comparant la taille des classes devraient également prendre en compte les dépenses gouvernementales. Les charges publiques totales consacrées à l'enseignement sont un facteur, tout comme le financement d'ensemble par étudiant et celui de l'éducation en proportion du PIB. En outre, une analyse comparative doit également considérer les dépenses publiques dans tous les domaines de politiques sociales et de services publics. Comme l'a récemment signalé le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario, l'Ontario dépense moins par habitant en services publics que toute autre province canadienne.³ Les fonds alloués à un large éventail d'autres services publics, y compris les soins de santé, les services municipaux, les services sociaux, les services de garde d'enfants, etc., contribueront également indirectement aux résultats scolaires. Les comparaisons qui ignorent ces autres facteurs donnent une image déformée de la complexité de la question.

Malgré toutes ces complexités (et d'autres facteurs à considérer), le guide de consultation prouve que le rendement des élèves ontariens n'est pas en crise. Dans trois domaines d'apprentissage, ceux-ci réussissent mieux que les étudiants de la plupart des autres provinces. En mathématiques, l'Ontario réussit aussi bien, sinon mieux, que toutes les provinces, sauf deux. En ce qui concerne la lecture, aucune province ne surpasse l'Ontario. Quant aux sciences, l'Ontario réussit aussi bien, sinon mieux, que six provinces.

Aucun facteur unique ne peut être utilisé pour comparer les résultats des élèves. Pour diverses raisons (dont plusieurs sont énumérées ci-dessus) la taille des classes, lorsqu'elle est utilisée seule, est une mesure de comparaison mitigée. C'est pourquoi la littérature sur la relation entre les plafonds des salles de classe et le rendement de l'étudiant n'est pas concluante. Au lieu d'axer cette consultation sur la taille des classes, le ministère devrait plutôt se concentrer sur les possibilités d'investir davantage dans l'enseignement et les services publics qui favorisent les résultats scolaires. Le système ayant été sous-financé depuis si longtemps, il est insensé de chercher des moyens de réduire les dépenses de l'éducation.

Pour toutes les raisons énumérées ci-dessus, sans oublier celles que nous avons fait ressortir lors de notre rencontre avec le personnel ministériel le 15 février, nous estimons qu'il faut maintenir les plafonds actuels concernant la taille des classes. Accroître le nombre d'élèves par classe exercera une pression supplémentaire sur le système, alourdissant la charge de travail des travailleurs de l'éducation déjà surchargés. Au lieu de modifier la réglementation relative à la taille des classes, le ministère devrait augmenter les ressources allouées aux écoles et embaucher davantage de travailleurs de l'éducation (voir notre mémoire sur la Consultation sur le financement de l'éducation de 2019-2020 et celui sur les Pratiques d'embauche des conseils scolaires de l'Ontario) afin d'améliorer l'expérience pédagogique des étudiants.

³ Le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario, *Comparaison de la situation financière de l'Ontario et des autres provinces*, le 14 février 2019, <https://www.fao-on.org/fr/Blog/Publications/inter-prov-comparisons-feb-2019>.

En outre, le ministère devrait éviter d'utiliser des moyennes à l'échelle du conseil scolaire pour limiter la taille des classes. Une telle mesure pourrait entraîner une importante variation du nombre d'élèves dans les classes, désavantageant les étudiants de celles dont le nombre d'inscription est supérieur à la moyenne. Un système de moyenne à l'échelle du conseil scolaire peut également nuire aux pupilles, car il augmente le risque que les salles de classe dont le taux d'inscription est élevé n'ait pas le personnel nécessaire pour subvenir aux besoins. Faute de modifier d'autres mécanismes de financement et de dotation en personnel, rien ne garantit que les salles de classe plus grandes que la moyenne disposeront du personnel nécessaire pour garantir à tous les élèves le soutien dont ils ont besoin. Plus la classe est grande, plus le risque est grand.

Classes maternelles

Comme nous en avons discuté lors de notre réunion avec le personnel ministériel, le CSCSO-SCFP est favorable au maintien du modèle actuel de deux éducateurs par classe maternelle. L'approche pédagogique en équipe qui comprend un éducateur de la petite enfance (ÉPE) et un enseignant de la maternelle a démontré son efficacité. Nous voudrions cependant rappeler que les classes maternelles nécessitent aussi un soutien supplémentaire. Par exemple, les élèves de la maternelle ayant des besoins spéciaux ne bénéficient pas d'un accès adéquat au soutien des A.E. La récente annonce du gouvernement sur les modifications devant être apportées aux mesures de soutien pour les enfants autistes viendra probablement gonfler l'inscription d'élèves autistes à la maternelle. Nous sommes en faveur de classes inclusives offrant un soutien à tous les étudiants. Tous ont le droit de se prévaloir d'une éducation complète incluant l'accès à la maternelle et au jardin d'enfants à temps plein. Cet accès doit être accompagné de suffisamment de supports pour maximiser le potentiel d'apprentissage de chaque étudiant.

Conclusion

Le plafond actuel sur la taille des classes et le modèle courant de deux éducateurs par classe maternelle devraient être maintenus. Au lieu de chercher des domaines de coupe ou d'apporter des modifications qui alourdiraient la charge de travail et qui réduiraient l'aide aux étudiants, le ministère devrait saisir cette occasion pour investir dans l'éducation publique. Des tentatives antérieures visant à « trouver des efficacités » dans les conseils scolaires nous ont légué un déficit structurel qui se manifeste du fait que les besoins des étudiants ne sont pas satisfaits (y compris la nécessité d'embaucher davantage d'A.-E., d'ÉPE, de personnel et de commis de bureau, de personnel technique, de préposés à l'entretien, de concierges, de personnel des bibliothèques, etc.)